Université de Sherbrooke

Baccalauréat en informatique – arrimage DEC-technique

Faculté des sciences

Programmes collégiaux	*Conditions particulières d'admission* [1]	*Reconnaissances d'acquis scolaires possible* [2]
420.B0 Techniques de l'informatique ayant une composante en développement logiciel*	• Détenir le DEC • Démontrer la réussite des cours de mathématiques NYA (calcul différentiel), NYB (calcul intégral) et NYC (algèbre linéaire)	IFT159 Analyse et programmation 3 cr IFT187 Éléments de bases de données 3 cr IFT215 Interfaces et multimédia 3 cr Allocation globale de 6 crédits à option Possibilité de reconnaissance d'un stage[3]

*La maîtrise du langage SQL est indispensable, la connaissance de la notation UML et des langages C et C++ est un atout

1 **Il est nécessaire de satisfaire aux conditions particulières d'admission ou de démontrer la réussite de cours jugés équivalents.** Par exemple **:** MAT900 ou CQP208 (MATNYA), MAT901 ou CQP209 (MATNYB), MAT902 ou CQP201 (MATNYC).

2 Les cours IFT159, IFT187, IFT215 et deux cours optionnels (6 cr) peuvent être reconnus dès votre admission lorsque vous avez démontré la réussite des cours de mathématiques et l'obtention de votre DEC technique. Si, pendant votre baccalauréat, vous constatez finalement que vous préférez suivre les cours optionnels de spécialité, il vous sera possible de demander le retrait de l'équivalence de 3 ou de 6 crédits optionnels.

En tout temps, si la moyenne cumulative est inférieure au seuil minimal de poursuite, la direction de programme peut recommander la réussite d'activités pédagogiques ciblées. Advenant une exclusion de programme pour moyenne insuffisante, après analyse du dossier de réadmission, la direction de programme peut décider de réadmettre la personne sans octroyer la reconnaissance de crédits pour permettre de consolider des notions fondamentales qui ont fait défaut précédemment et entraîné l'exclusion de programme.

3 Possibilité de reconnaissance d'un stage : la personne étudiante peut demander au Service de stage et de développement professionnel (SSDP) une reconnaissance du premier stage (T1) si elle a réussi un stage d'au moins 12 semaines (au moins 420 h) dans le cadre de son programme de techniques de l'informatique. Si le stage collégial est reconnu, la personne étudiante aura un premier stage universitaire de niveau T2, ce qui correspond à un salaire plus élevé qu'un T1 et offre une possibilité de stage selon ce niveau d'expérience. Pour plus de renseignements à ce sujet : Service des stages et du développement professionnel.

Pour plus d'information, veuillez contacter la coordonnatrice académique du programme Geneviève Bourassa : coord-acad-info@usherbrooke.ca